



Mise en demeure taxe habitation

Par **tat08**, le **13/06/2017 à 17:56**

Bonjourrrrrje recois ce jour une mise en demeure pour une taxe d'habitation datant de 2014.rnrnJe n'avais jamais reçu la taxe afin de la payer en 2014.rncertes j'aurai du me rendre compte que cette année la je n'avais pas payé de taxe d'habitationrnmals j'ai déménagé 3 fois en 4 ans et donc j'ai oublié par rapport à celle cirnrncependant plus de 3 ans après on me demande de payer cette taxe de 456 euros avec une majoration de 46 euros un total de 502 euros.rnrnJe n'ai jamais rien reçu concernant cela, ni de rappel ni rien...rnrnpuis avoir droit a un recours ou autre ?rnrnavec mon mari nous attendons un enfant et j'avoue que cette somme nous serait très utile autrementrrnrnmerci de votre aide

Par **Visiteur**, le **13/06/2017 à 22:51**

Bsr,rnLorsqu'on déménage autant il faut se souvenir que la TH est dûe pour le lieu occupé au 1er janvier.rnrnLa TH de 2014 est bien à payer si vous résidiez à cette adresse.

Par **Lag0**, le **14/06/2017 à 07:07**

Bonjour,rnLorsque vous ne recevez pas votre avis de TH, c'est à vous de vous en inquiéter auprès de votre centre des impôts. Cela m'est arrivé une année...

Par **morobar**, le **14/06/2017 à 08:40**

Bjr,rnC'est d'autant vrai, que le Trésor public interdit à la Poste de faire suivre le courrier, lequel doit être obligatoirement retourné au service émetteur.